
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET D/99/ 093 /PRG/SGG

Portant nomination de Hauts Fonctionnaires au Ministère du
Plan et de la Coopération.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU La Loi Fondamentale ;

VU Le Décret D/99/004/PRG/SGG du 8 mars 1999, portant nomination du
Premier Ministre ;

VU Le Décret D/99/007/PRG/SGG du 12 mars 1999, portant nomination
des membres du Gouvernement ;

VU Le Décret D/97/063/PRG/SGG du 5 mai 1997 portant attributions
organisation du Ministère du Plan et de la Coopération.

D E C R E T E

Article 1^{er} : Les Cadres dont les noms suivent sont nommés dans les
fonctions ci-après au Ministère du Plan et de la Coopération :

Secrétaire Général : El Hadj Saïdou DIALLO, Administrateur Civil,
précédemment Directeur National de l'Intégration Economique, en
remplacement de Madame CAMARA Aminatou BARRY, appelée à
d'autres fonctions ;

Directeur National du Plan : Monsieur Ibrahima Sory SANGARE,
Professeur d'Economie, précédemment Conseiller Economique au
Ministère du Plan, en remplacement de Monsieur Fassou Niankoye
SAGNO, appelé à d'autres fonctions ;

Directeur National de l'Intégration Economique : Docteur Kouyaté Oumar,
Administrateur Civil, précédemment Directeur National Adjoint de la
Programmation des Investissements Publics, en remplacement de El Hadj
Saïdou DIALLO, appelé à d'autres fonctions ;

Coordonnateur du PACV (Programme d'Appui aux Communautés Villageoises): Madame CAMARA Aminatou BARRY, Professeur d'Economie, précédemment Secrétaire Générale du Ministère du Plan et de la Coopération.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le²³ AOÛT..... 1999


GENERAL LANSANA CONTE